

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018 COMPTE-RENDU

– vote des taux

C57.2018 Finances - Vote des Taux année 2018

Monsieur le Président propose le vote des Taux pour l'année 2018 tels que présentés ci-dessous :

Taxe concernée	Taux votés 2017	Taux 2018
Cotisation foncière des entreprises	21.29	21.29
Taxe d'habitation	8.79	8.79
Taxe foncier bâti	0.080	0.080
Taxe foncier non bâti	2.23	2.23

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De se prononcer quant aux taux 2018 tels que présentés ci-dessus ;**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

Il est à noter que les taux sont votés par le conseil communautaire sont à l'identique de l'an passé. Ce sont les services de la DGFIP qui harmonisent ensuite.

– Vote des budgets 2018

C58.2018 Finances - Vote du Budget Annexe Déchets Ménagers REOM n°482

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe Déchet Ménagers REOM n° 482 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 1 965 762.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 577 663.00 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe Déchet Ménagers REOM n° 482 en section de fonctionnement par chapitre et en section d'investissement par opération, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C59.2018 Finances - Vote du Budget Annexe Déchets Ménagers (Racan) n°486

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe Déchet Ménagers (Racan) n° 486 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 580 039.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 1 859.44 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe Déchet Ménagers (Racan) n° 486 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C60.2018 Finances - Vote du Budget Annexe ZA des Perrés n°489

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe ZA des Perrés n° 489 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 18 584.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 12 485.00 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe ZA des Perrés n° 489 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C61.2018 Finances - Vote du Budget Annexe ZA du Vigneau n°488

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe ZA du Vigneau n° 488 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 1 277 369.00 €

- en section d'investissement dépenses, recettes, à 1 459 292.00 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe ZA du Vigneau n° 488 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C62.2018 Finances - Vote du Budget Annexe Atelier Relais n°487

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe Atelier Relais n° 487 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 116 748.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 128 046.00 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe Atelier Relais n° 487 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C63.2018 Finances

Vote du Budget Annexe Station d'Epuration Polaxis n°481

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe Station d'Epuration Polaxis n° 481 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 67 450.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 61 835.00 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe Station d'Epuration Polaxis n° 481 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C64.2018 Finances - Vote du Budget Annexe ZA Echangeur A28 n°484

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe ZA Echangeur A28 n° 484 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 6 427 576.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 6 802 377.00 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe ZA Echangeur A28 n° 484 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C65.2018 Finances - Vote du Budget Annexe Actions Economiques n°483

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe Actions Economiques n° 483 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 2 404 700.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 2 185 705.00€.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe Actions Economiques n° 483 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C66.2018 Finances - Vote du Budget Annexe Location Salle 4 Vents n°485

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel annexe Location Salle 4 Vents n° 485 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 294 904.00.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité (1 contre),

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Annexe Location Salle 4 Vents n° 485 par chapitre en section de fonctionnement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C67.2018 Finances - Vote du Budget Général n°480

Monsieur Le Président, présente le budget prévisionnel Général n° 480 qui s'équilibre tel que suit :

- en section de fonctionnement dépenses, recettes, à 7 959 210.00 €
- en section d'investissement dépenses, recettes, à 9 690 226.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),

- **Approuve et vote le Budget Prévisionnel Général n° 480 par chapitre en section de fonctionnement, par opération en section d'investissement, équilibré tel qu'inscrit ci-dessus.**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

- Voirie

C68.2018 Voirie - Actualisation du tableau, des voies communales transférées, annexé aux statuts De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan

Monsieur le Président expose qu'il convient de mettre à jour le tableau répertoriant les voies communales transférées. En effet, dans la pratique, il s'avère que des manquements ont été constatés dans certaines communes. Pour cela, il convient de modifier le tableau global annexé aux statuts de la Communauté de Communes et ce afin que la collectivité puisse prendre en charge les dépenses sur des VIC à ce jour non inscrites.

Le conseil sera invité à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve l'actualisation du tableau des voies communales transférées ci-annexé ;**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

- Sports Loisirs

C69.2018 Bâtiment - Piscine communautaire - Dates et horaires d'ouverture saison 2018

Monsieur le Président expose qu'il convient de faire une modification des dates d'ouverture de la piscine communautaire pour la saison 2018 qui avaient été fixées par délibération au conseil du 24 janvier 2018.

Il convient d'apporter les modifications suivantes :

Ouverture à la natation scolaire les jours de semaine :

- **Du mardi 22 mai 2018 au vendredi 6 juillet 2018**
- **Du lundi 10 Septembre 2018 au vendredi 28 Septembre 2018.**

Ouverture au public :

- **Du 19 mai 2018 au 06 juillet 2018 uniquement les samedis, dimanches et jours fériés de 11h à 19h00**
- **Du 7 juillet 2018 au 2 septembre 2018 tous les jours de la semaine de 11h00 à 19h00.**

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve les dates d'ouverture de la piscine communautaire pour la natation scolaire et au public telles que présentées ci-dessus ;**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

- Enfance, jeunesse – Personnes âgées

C70.2018 Enfance/Jeunesse-Personnes Agées - Labélisation du Point Information Jeunesse (PIJ) communautaire

Monsieur le Président rappelle que la convention « Information Jeunesse » concernant le PIJ (Point Information Jeunesse) communautaire arrive à échéance au cours du premier semestre 2018.

Le principe de « faciliter l'accès des jeunes à une information généraliste, objective, fiable et de qualité » est désormais inscrit dans la loi « Egalité et Citoyenneté » de janvier 2017 et par conséquent la procédure de labélisation évolue.

La labellisation est désormais accordée par arrêté d'attribution, signé par le Préfet de Région sur a base d'un avis formulé par la Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La Communauté de Communes doit solliciter le renouvellement de cette convention par une labellisation. Le dossier sera déposé à la DDCS d'Indre et Loire qui aura la charge de l'instruire et de le présenter à la CRJSVA.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Décide de solliciter le label « Information Jeunesse » pour le PIJ (Point Information Jeunesse) communautaire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan ;**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

C71.2018 Enfance/Jeunesse-Personnes Agées - Convention de mise à disposition du local communal Point Information Jeunesse (PIJ) communautaire entre la commune de Saint Paterne Racan et la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan

Monsieur le Président rappelle que le Point Information Jeunesse est situé dans une salle de l'Espace Multimédia de la commune de Saint Paterne Racan.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition de ce local communal entre la commune de Saint Paterne Racan et la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan.

Cette convention a pour objet de préciser les droits et obligations générales et particuliers des deux signataires.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du local communal Point Information Jeunesse (PIJ) communautaire, situé à l'Espace Multimédia, entre la commune de Saint Paterne Racan et la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan, ci-annexée ;**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

– Echanges divers

C72.2018 Administration Générale - Réseau ferroviaire français

Monsieur le Président fait part de la mobilisation du Conseil Régional Centre Val de Loire suite au rapport Spinetta concernant le devenir du réseau ferroviaire français et qui propose :

- **l'abandon par l'Etat de l'entretien de 6 petites lignes : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours ; Chartres-Courtalain ; Tours-Chinon ; Tours-Loches ; Salbris –Valençay ; Bourges-Montluçon**
- **leur fermeture**
- **et le financement par la Région pour un maintien de service.**

Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre Val de Loire demande aux collectivités de la région Centre de conforter le vœu pris en séance plénière du 22 février 2018 et qui se présente tel que suit :

Le conseil Régional Centre Val de Loire :

- **Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spintetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;**
- **Exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;**
- **Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;**
- **Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de la pérenniser ;**
- **Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'il ne soutienne pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire ;**

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De conforter le vœu présenté par le Conseil Régional Centre Val de Loire tel qu'exposé ci-dessus ;**
- **Autorise monsieur le Président à signer tout document afférant à ce dossier.**

Prochaine séance : Mercredi 18 avril à 19h00 au siège de la Communauté de Communes à Saint-Antoine-du-Rocher